



Les épargnants ne paniquent pas, mais s'inquiètent quand même des risques

En 2008, l'assèchement de liquidités sur les marchés avait entraîné des retraits sur les contrats d'assurance-vie

ANNE BODESCOT

LA CRISE de confiance qui sape les cours des banques suscite de plus en plus de questions chez les épargnants. « *Les clients nous demandent s'ils doivent s'inquiéter. Pour les rassurer, nous leur rappelons les faits, nous communiquons sur notre exposition à la Grèce, notre profitabilité...* », explique Jean-François Sammarcelli, directeur des réseaux France de la Société générale. Selon lui, les retraits ne sont pas plus importants que d'ordinaire, la banque attire toujours autant d'épargne... mais les clients les plus fortunés veillent, par précaution, à répartir leurs liquidités entre plusieurs établissements.

« *Ceux des autres banques ont le même réflexe. Nous en profitons donc aussi* », ajoute-t-il. C'est une situation que les banques avaient déjà connue en 2008.

Dans chaque banque européenne, les clients bénéficient en effet en cas de faillite d'une garantie sur leurs dépôts : compte-chèques, épargne logement, comptes à terme, ou encore livrets bancaires (hors livret A, garanti par l'État). Mais elle est plafonnée à 100 000 euros par personne.

En France, elle est apportée par le Fonds de garantie des dépôts, qui dispose aujourd'hui de... deux milliards d'euros. Une somme évidemment trop faible pour indemniser les clients d'une grande

banque. « *Le fonds est l'un des mieux capitalisés d'Europe. Et il peut à tout moment mobiliser des capitaux supplémentaires ou emprunter auprès des banques* », rappelle Thierry Dissaux, président du directoire du Fonds de garantie des dépôts. En pratique, sa mission est donc surtout d'éviter le pire, en participant au sauvetage des établissements en difficulté, avant qu'il ne soit trop tard.

L'assurance-vie touchée ?

Et c'est finalement le plus rassurant pour les Français : nul n'imagine que l'État abandonne une grande banque. Le débat qui s'est ouvert ce week-end sur l'hypothèse d'une nationalisation partielle en témoi-

gne. Certains épargnants s'interrogent, eux, surtout sur le sort de leur contrat d'assurance-vie. Même si les assureurs affirment détenir peu d'obligations grecques, un défaut d'Athènes amoindrirait les rendements servis aux épargnants. Des rendements affectés aussi par la chute de la Bourse.

Les assureurs détiennent aussi, dans des proportions nettement plus importantes, des emprunts d'État italiens ou espagnols. Si, inquiets de cette exposition à la dette souveraine, et déçus par des rendements déclinants de leur placement préféré, les Français retireraient massivement leur argent, les assureurs pourraient être contraints de céder leurs actifs au

pire moment. « *Nous n'en sommes pas là. Les retraits sur les contrats augmentent depuis deux ans, notamment parce que les détenteurs d'assurance-vie vieillissent et puisent dans leur épargne pour financer leur retraite* », estime Christophe Eberlé, président d'Optimind, société de conseil en actuariat. Mais les assureurs gèrent quand même le risque. « *En 2008, l'assèchement de liquidités sur les marchés avait entraîné des retraits sur les contrats. Dans nos fonds en euros, nous avons donc décidé de garder en cash les intérêts servis par nos portefeuilles obligataires, pour être prêt à faire face à d'éventuels retraits* », note Sonia Fendler, chez Generali Patrimoine. ■